



EQUIPEMENT MULTI ACCUEIL PIERRE DE LUNE

REGLEMENT PARTICULIER

Modifié par délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2021

Modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2025

Modifié par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2025

Article 1- Mission

L'équipement Pierre de Lune est un établissement d'accueil au sens défini par le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 modifié par les décrets 2007-230 du 20 février 2007, n°2010-613 du 7 juin 2010 et par le décret n°2021-1131 du 30 août 2021. Il comporte au-delà d'une direction et de services communs (cuisine, linge, secrétariat) un multi-accueil polyvalent de 130 places réparties sur :

- une aile composée de 3 unités : 54 places
- une aile composée de 4 unités : 76 places

Article 2 – Organisation

La direction de l'établissement est assurée par une éducatrice de jeunes enfants. Elle est assistée par une infirmière et une infirmière puéricultrice, directrices adjointes.

La directrice supervise les 7 unités. Les directrices adjointes sont responsables respectivement de 3 et 4 unités.

La continuité de la fonction de direction est assurée par la directrice et ses adjointes, présentes en alternance sur toute l'amplitude horaire d'ouverture, ou à défaut par une éducatrice de jeunes enfants.

Article 3 – Règlement de l'équipement

Le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil collectif du jeune enfant s'applique à l'équipement.

L'établissement propose également un accueil d'urgence en fonction des places disponibles. L'établissement peut être amené à accueillir des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Le règlement de la Régie Enfance Famille s'applique en matière de tarification.

Article 4 – Conditions particulières d'accueil

Cet établissement propose un accueil régulier de 7h30 à 18h30.

Pour l'accueil occasionnel, les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Matin : 8h30 à 12h
- Après-midi : 14h à 18h
- Journée complète : 8h30-18h

Article 5 – Publicité

Un exemplaire du présent règlement est remis aux familles.

Un exemplaire est affiché dans l'établissement à la vue des familles.